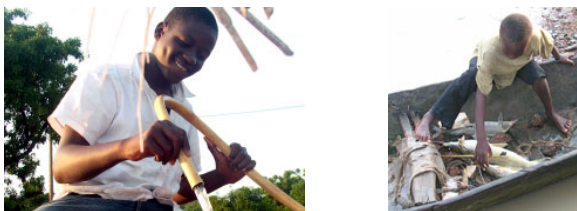


### Réduction du niveau de pauvreté :

- Sécurité alimentaire : Disponibilité de produits alimentaires à partir de la production locale, diversification du régime alimentaire.
- Diversification des sources de revenus

### Equité/genre :

- Amélioration de l'accès des femmes et des jeunes aux terres du bas-fond. Cependant, plus que les femmes, les hommes bénéficient des parcelles de meilleure qualité (Zéguesso).
- Diminution remarquable du chômage des femmes et de l'exode des jeunes en période morte.
- Plus grande implication des femmes dans la prise de décision surtout à Zéguesso.



### Empowerment :

- Renforcement des capacités : maîtrise du processus d'un aménagement et son évaluation, gestion des activités dans le bas-fond etc., maîtrise des itinéraires techniques par les hommes et les femmes pour la culture du riz et le maraîchage.
- Mise en place d'un comité de gestion du bas-fond. Cependant, ce comité est composé majoritairement d'hommes (75%)
- Conflits isolés entre les propriétaires d'animaux et ceux des champs et gestion pacifique desdits conflits par le comité bas-fond du village. Ces conflits sont cependant défavorables aux femmes (Expropriation des femmes à Dioumatènè de leurs terres pour des besoins d'aménagements pastoraux).
- L'aménagement et la mise en valeur des deux bas-fonds ont été un facteur structurant qui a permis de développer les capacités de communication et de négociation des femmes et de renforcer le dialogue inter acteurs (collectivités, comité de gestion, associations villageoises, associations socioprofessionnelles)



- La Superficie cultivée est passée de 1,750 à 4,510 ha à Zéguesso et de 3,2 ha à 18,5 ha à Dioumantènè après aménagement. Au même moment le nombre de riziculteurs est passé de 04 à 105 à Zéguesso et de 12 à 155 à Dioumantènè.
- Constitution d'un fonds à travers le paiement d'une redevance de 500 F cfa par producteur destiné à l'entretien des ouvrages.
- En point faible, il faut noter le très faible accès des producteurs/trices aux intrants et technologies. Ce qui limite la productivité et les gains de revenus.

## Maraîchage

La Superficie cultivée est passée de 0,09 à 2 ha à Zéguesso après aménagement. Au même moment, le nombre de maraîchers est passé de 3 à 88.



**Auteurs :** Yaya Ballo ; Abdoulaye Coulibaly ; Djibrilla Alassane; Kalifa Yattara

### Délégation D IC Sahel

B.P. 3066 Bamako Tél: (+223) 22 44 460 ;  
E-mail: icsahel@icsahel.org;  
Web: www.intercooperation.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra  
**Direction du Développement  
et de la Coopération DDC**

inter  
cooperation

## Capitalisation d'expérience

## Eau, terre et communautés



*Impacts et effets des  
aménagement sur les  
Bénéficiaires*

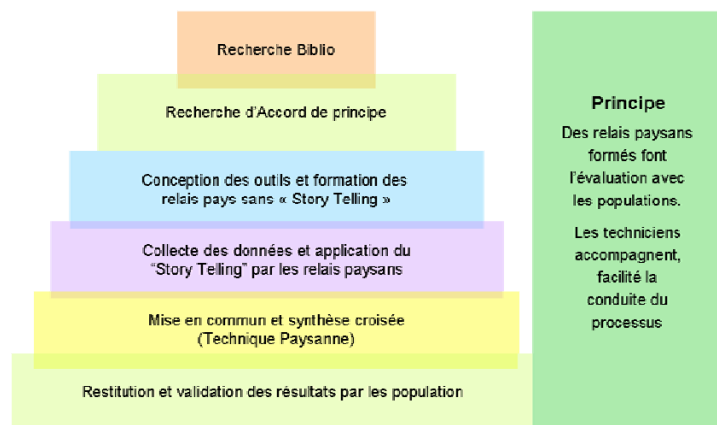
## Auto-évaluation

des impacts des aménagements des bas-fonds de Zégouesso et de Dioumanténé sur les populations.

### Objectifs et résultats attendus

- Evaluation des retombés des aménagements sur les acteurs bénéficiaires au plan socio-économique et environnemental ;
- Identification des expériences et des innovations des différents acteurs dans le cadre de la mise en valeur des aménagements existants
- Capitalisation et diffusion des expériences et des innovations des différents acteurs.

#### Stratégie d'Accompagnement du processus d'Évaluation assistée de l'Impact des Aménagement



## Présentation des sites

### Zegouesso :

Commune rurale de Nafaga, Cercle Koutiala, Région de Sikasso. Zegouesso est situé à 24 km à l'Est de Koutiala. Membre de l'organisation de la convention locale Oussiguignon de gestion des ressources naturelles.

**Date de fondation** : Avant 1898. Par Zegue DEMBELE chasseur et cultivateur, qui serait venu de Djenné. Actuel chef de village : Nanguato dit Mamadou DEMBELE

**Nombre d'habitants du village**: 570 pour 262 actifs (105 hommes et 157 femmes soit 46 % de la population totale).

**Ethnies** : Minianka.

**Interdits**: Culture du tabac dans le bas - fond, siffler dans le village la nuit, l'adultère en brousse.

**Aménagements réalisés au village** :

- Nature : 2 seuils rizicoles et une mare puits.
- Objectifs: Abreuvement, riziculture et maraîchage.

**Dioumanténé** :

Commune rurale de Dioumanténé, Cercle de Kadiolo, Région de Sikasso. Dioumanténé est situé à 16 km à l'Ouest de la ville de Kadiolo et 9 km à l'est du village de Dyou. Il est relié à Kadiolo par une route latéritique permanente.

**Date de fondation** : vers 1800 par la famille Coulibaly de Zeguerèla.

**Nombre d'habitants du village**: 3046 pour 1370 Actifs (890 hommes et 480 femmes soit 44 % de la population totale).

**Ethnies** : Sénoufos, les Dioula.

**Interdits**: la culture de l'oignon, du tabac, le non respect du « kébé ».

**Lieux sacrés** : « Dabé » ; « Diopigué » où il est interdit de cultiver du riz et de faire la pêche.

**Aménagements réalisés au village** :

- Nature : Cinq seuils rizicoles et deux seuils pastoraux
- Objectifs : Riziculture, abreuvement et pêche.



## Elevage

Avec l'aménagement du bas-fond (disponibilité de l'eau pour l'abreuvement du bétail) les éleveurs ne partent plus en transhumance en Côte d'Ivoire. Ainsi le bétail sédentaire est passé de 975 à 1231 à Zegouesso et de 1195 à 3237 à Dioumanténé. Ceci a fortement influencé la production laitière qui est passée en moyenne de 200 L à 600 L/mois. Cette augmentation de la production laitière a eu comme conséquence la réduction du prix du lait au consommateur : en moyenne de 230 F/L à 180 F/L à Zegouesso et 200 à 150 F/L à Dioumanténé.

L'un des impacts négatif a été la réduction de l'espace réservé au pâturage dans ces bas-fonds



## Pêche

Considérée comme un objectif secondaire au moment de la conception des aménagements, la pêche est devenue une activité principale dans les bas-fonds. Un comité est responsabilisé pour sa gestion et les recettes qui en sont issues sont réinvesties pour l'entretien des ouvrages.

Ces ouvrages sont inappropriés aux conditions d'exercice de la pisciculture et les acteurs manquent d'appui dans la mise en œuvre de leurs initiatives.

## Environnement

L'aménagement a des impacts sur la biodiversité. Apparition de nouvelles espèces (Djoun, Kôbin, etc.) et disparition de certaines autres ne supportant pas l'inondation (Gnaman, les Acacia etc.). Par rapport à la faune, on note le retour des reptiles et la pullulation des insectes pas toujours favorables aux activités. Manque d'application des recommandations des EIE réalisées.